

"Crise du recrutement", aussi pour les AESH : l'Académie de Paris sous-traite au privé !

Pénurie de candidatures, prévision d'un nombre important de démissions... pour faire face à une rentrée qui s'annonce -encore une fois- catastrophique du point de vue de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, l'Académie de Paris sous-traite à des associations privées le recrutement d'AESH ! Ces associations (Sur les bancs de l'école, Autisme sans frontières...), intervenant auprès des familles et des enfants, proposent via des offres d'emploi de recruter des AESH, qui seront ensuite en contrat avec le rectorat de Paris.

Pour SUD éducation Paris, cela pose plusieurs problèmes :

En premier lieu celui de la sous traitance à une association privée du recrutement d'agents publics. Les conditions d'égalité des candidat·es à l'emploi d'AESH sont rompues.

D'autre part, auprès de quel·les élèves ces collègues vont-elles·ils exercer leurs missions ? Seront-elles·ils affecté·es selon les besoins identifiés par l'académie ou auprès d'élèves qui sont par ailleurs suivi·es par ces associations ?

Concernant la formation, ces collègues recevront-elles·ils une formation spécifique, délivrée par l'association recrutrice et spécialisée sur la question des troubles autistiques ? Si nous ne sommes pas opposé·es à ce que des formations spécifiques existent pour que certain·es collègues puissent approfondir leurs connaissances et ainsi étayer leurs pratiques pédagogiques, cela doit se faire dans des conditions d'égalité d'accès.

Le besoin de formation initiale et continue des AESH est une nécessité. Accompagner des élèves en situation de handicap ne peut pas s'improviser et nécessite une formation tout au long de la carrière pour interroger et faire évoluer ses pratiques, les outils mis en place, l'appréhension des situations auxquelles les AESH sont confronté·es.

C'est dans cette optique que nous revendiquons depuis plusieurs années une politique de formation à destination des personnels AESH ambitieuse de la part de l'Académie et que tous les moyens soient mis à son développement et à sa publicisation.

Enfin, ces collègues recruté·es par les associations bénéficieront-elles·ils d'une supervision individuelle par des intervenant·es de l'association recruteuse comme c'est le cas pour bon nombre d'AESH privé·es ?

Là encore, pour SUD éducation Paris, il n'en est pas question. Cela impliquerait qu'une personne extérieure à l'équipe pédagogique d'une école ou d'un établissement impose un cadre

d'accompagnement en dehors de toute réflexion collective de l'équipe. Si les collègues AESH ont besoin d'un regard extérieur sur les situations rencontrées et leurs pratiques, cela doit passer par la mise en place d'analyses de pratiques organisées par le rectorat.

Si une crise du recrutement des AESH existe bel et bien, elle est créée de toute pièce par le ministère de l'éducation nationale qui refuse de répondre aux revendications des personnels : un statut de la fonction publique et de réelles augmentations de salaire !

SUD éducation Paris revendique pour les AESH :

- la création d'un statut d'éducatrice/éducateur scolaire spécialisé·e et une titularisation sans condition dans un corps de fonctionnaire ;
- la reconnaissance d'un temps plein pour 24 heures d'accompagnement auxquelles s'ajoutent les heures connexes pour le travail de préparation, de suivi et de concertation ;
- l'accès à la prime REP/REP+ au même titre que les autres personnels ;
- l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation ;
- une véritable formation initiale et continue.

 www.sudeducation75.org  [@sudeducparis](https://twitter.com/sudeducparis)  [Sud éducation Paris](https://www.facebook.com/SudEducationParis)